



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Nos réf. : EBJ n° 944. A2

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE

emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04 34 46 66 90 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 17 OCT. 2012

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Maire
Mairie de Valergues
Place de l'Horloge
34130 VALERGUES

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
Projet de création de la ZAC des Roselières située sur la commune de Valergues

Par courrier reçu le **14/08/2012**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC des Roselières située sur la commune de Valergues.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER